



#StopTAFTA
NON AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Traité transatlantique :

interpellation des candidats aux élections municipales de mars 2014

Attac 45

Maison des Associations
46ter rue Ste-Catherine
45000 Orléans
attac45@attac.org

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidate ou candidat aux municipales de mars 2014. L'association ATTAC souhaite attirer votre attention sur un point qui risque de diminuer à l'avenir votre capacité d'action et de compromettre vos projets.

Depuis l'été 2013 un traité de libre-échange est en cours de négociation entre les États-Unis et l'Europe, représentée par un commissaire européen. Ce traité qui devrait être ratifié par les gouvernements et les parlements en 2015 prendrait le nom de Pacte Transatlantique de Commerce International (PTCI). D'après le mandat qui a été confié au commissaire européen, on pressent que ce traité visera à supprimer les réglementations et les institutions qui pourraient gêner les activités des entreprises privées, surtout celle des grands groupes internationaux.

Concrètement, cela signifie que des activités économiques ou des services publics mis en place par des collectivités locales pourraient être attaqués en vertu de ce traité. Par exemple, imaginons qu'une mairie ait mis en place un service de cantines scolaires ou municipales, qu'elle finance en partie pour compléter la participation des usagers. Une société de restauration serait en droit de réclamer le bénéfice de la même subvention. Elle pourra poursuivre la mairie non pas en justice, mais devant une cour d'arbitrage composée d'experts agréés pour juger ces différends.

Imaginons que le dernier mot reste à l'entreprise privée mais que la mairie veuille lui imposer un cahier des charges stipulant que les produits doivent être achetés localement. Le mandat confié au commissaire européen prévoit ce cas et stipule que le futur accord doit « *inclure des règles et des disciplines pour surmonter les obstacles ayant un impact négatif sur les marchés publics de chacun, y compris les exigences de localisation et de production locale (...), et celles qui s'appliquent aux procédures d'appel d'offres, aux spécifications techniques, aux procédures de recours et aux exclusions existantes, y compris pour les petites et moyennes entreprises* » (art 24 du mandat).

De même, un bailleur social financé en partie par les collectivités locales pourrait être attaqué par des gestionnaires privés pour concurrence déloyale.

Bref, si le pacte transatlantique parvenait à voir le jour, il mettrait les élus en position d'infériorité vis-à-vis du secteur privé, et réduirait sérieusement leur capacité d'initiative économique et sociale.

Nous serions heureux de connaître votre point de vue sur ce projet de traité et sur les mesures que vous préconisez, individuellement ou dans le cadre de parties ou d'associations pour que les élus en France ne soient pas obligés de suivre un seul chemin, complètement balisé par les entreprises privées, et puissent continuer d'agir au service du peuple.

Nous publierons au fur et à mesure de réception les réponses que les candidats voudront bien nous retourner.